



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/01

Nombre de conseillers en exercice : 57
 Nombre de présents : 37
 Nombre de votants : 45

Date de convocation :
 31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	

<u>Absents :</u>	
M. Vincent CROCCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Admission en non-valeur – Budget principal « commune » 2018

Rapporteur : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Elle peut donc être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable, c'est-à-dire dès lors qu'il a épuisé tous les moyens de poursuite pour le règlement du titre émis par la collectivité. Ces créances irrécouvrables concernent le non-paiement des services municipaux.

Il s'agit d'une procédure différente de l'annulation de titre ou de la remise gracieuse. Contrairement à la remise gracieuse qui éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de proposition du comptable public, et précise pour chaque créance le montant admis.

La dernière approbation du Conseil Municipal date du 4 septembre 2017 pour un montant de 1 154,65 € d'admission en non-valeur pour des créances comprises entre 2014 et 2016.

Une nouvelle demande d'admission en non-valeur a été adressée en juin par le trésorier municipal. Ces états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur sur le budget Commune 2018 la somme de 980,42 € qui se détaille comme suit :

2011	2013	2015	2016
42,90 €	447,48 €	250,32 €	239,72 €


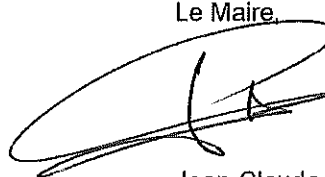
**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R. 1617-24,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le Budget « Commune » 2018,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 août 2018,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- approuve cette proposition d'admission en non-valeur transmise par le comptable public.

Pour Copie Conforme,



Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....14 SEP. 2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/02

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 45

Date de convocation :
31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Catherine TAUPIN	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Morgan VIDAL	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Laurence VILLENAVE	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Michel RENAUDIN	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Jean-François PROVOST	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Alban MARTIN	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	

<u>Absents :</u>	
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Bruno VETTER absent sans pouvoir
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Evelynne JAUQUANNET absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Admission en non-valeur – Budget « Auberge du Pavail » 2018

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Elle peut donc être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable, c'est-à-dire dès lors qu'il a épuisé tous les moyens de poursuite pour le règlement du titre émis par la collectivité. Ces créances irrécouvrables concernent le non-paiement des services municipaux.

Il s'agit d'une procédure différente de l'annulation de titre ou de la remise gracieuse. Contrairement à la remise gracieuse qui éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante, sur proposition du comptable public, et précise pour chaque créance le montant admis.

La dernière approbation du Conseil Municipal date du 4 septembre 2017 pour un montant de 1 152 € d'admission en non-valeur pour des créances de l'année 2015.

Une nouvelle demande d'admission en non-valeur a été adressée en août par le trésorier municipal. Ces états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur sur le budget Auberge du Pavail 2018 la somme de 3 456 € qui se détaille comme suit :

Ecritures émises en 2015
3 456 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R. 1617-24,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le Budget « Auberge du Pavail » 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve cette proposition d'admission en non-valeur transmise par le comptable public.

Pour Copie Conforme,


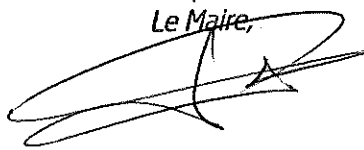
Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....14 SEP. 2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/03

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 46

Date de convocation :

31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	

<u>Absents :</u>	M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAUANNET absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Fixation de la redevance d'occupation du domaine public gaz –
Année 2018

Rapporteur : Monsieur Joseph MÉNARD

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 a instauré la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz (ROPDP).

Cette dernière doit être fixée par le Conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

Redevance = 1.03 * L

Où L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant la redevance.

Comme prévu par la loi, Gaz Réseau Distribution France (GrDF) a communiqué par courrier la longueur concernée soit 807 mètres, ce qui porte le montant de la redevance à 831 € (soit 1.03*807).

Envoyé en préfecture le 14/09/2018

Reçu en préfecture le 14/09/2018

Affiché le

ID : 035-200064483-20180910-2018_09_10_03-DE

De même, concernant la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz (RODP) perçue chaque année, le Conseil municipal doit également en fixer le montant défini selon le plafond suivant :

Redevance = $(0.035 * L + 100) \times 1.20$

Où L représente la longueur de canalisation sur le domaine public communal exprimée en mètres.

Comme prévu par la loi, Gaz Réseau Distribution France (GrDF) a communiqué par courrier la longueur concernée soit 37 485 mètres, ce qui porte le montant de la redevance à 1 694 € (soit $(0.035 * 37\,485 + 100) \times 1.20$).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333-84, L.2333-86, R.2333-114 et R.23333-114-1,

Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015,

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007,

Vu le budget primitif « Commune » 2018,



Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **fixe le montant de ces deux redevances dans les limites du plafond prévu par loi soit un montant de 1 694 € pour la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de gaz, et 831 € pour la redevance d'occupation provisoire d'occupation du domaine public pour les réseaux de gaz.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....14 SEP. 2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/04

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 45

Date de convocation :
31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Yves RENAULT	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	M. Dominique PELHATE	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Morgan VIDAL	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
Mme Laurence VILLENAVE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Michel RENAUDIN	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
M. Jean-François PROVOST	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	
M. Alban MARTIN			

<u>Absents :</u>	
M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Bruno VETTER absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir
Mme Evelynne JAUANNET absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Indemnités de gardiennage des églises communales

Rapporteur : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

La législation prévoit qu'une indemnité peut être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Cette dernière peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouée aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Selon la circulaire ministérielle n°611 du 27 février 2018 du ministère de l'intérieur, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent à celui de 2017 à savoir:

- 479,86€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 120,97€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

Actuellement, sur le territoire de la commune nouvelle de Châteaugiron, gardiennage varie en fonction des églises suivant les conditions historiques des communes déléguées.

Compte tenu de la non-revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, il est proposé de maintenir les montants actuellement en vigueur pour le gardiennage des différentes églises du territoire pour l'année 2018.

Vu la circulaire n°NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,
Vu la circulaire n°NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,
Vu la circulaire ministérielle n°611 du 27 février 2018 du ministère de l'intérieur,
Vu la délibération n°2018/03/12/4.19 du 12 mars 2018 portant approbation du budget primitif « Commune » 2018
Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 août 2018,

En sa qualité de gardien de l'église de Ossé, Monsieur Jean-Claude LEPRETRE ne prend part au vote.

Après en avoir délibéré à 38 voix pour et 7 abstentions (Monsieur Joseph MÉNARD, Madame Virginie LEFFRAY, Madame Morgan VIDAL, Madame Laurence VILLENAVE, Madame Stéphanie BANCHAREL, Madame Marie-Odile BOIVIN et Madame Claudine DESMET) le Conseil municipal :

- fixe à compter de l'année 2018:
 - Une indemnité de gardiennage de 479,86€ pour l'église de Châteaugiron, attribuée à la paroisse Saint-Luc en Pays de Châteaugiron.
 - Une indemnité de gardiennage de 120,97 € pour l'église de Veneffles attribuée Mme GEFFRAUD France.
 - Une indemnité de gardiennage de 151,80€ pour l'église de Ossé attribuée à M. LEPRETRE Jean-Claude
 - Une indemnité de gardiennage de 203,41€ pour l'église de Saint-Aubin du Pavail attribuée à Mme ALLAIN Danielle


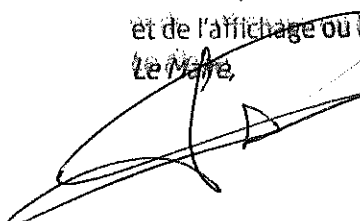
Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le 14 SEP 2018
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/05

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 46

Date de convocation :
31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Catherine TAUPIN	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Morgan VIDAL	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Laurence VILLENAVE	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Michel RENAUDIN	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Jean-François PROVOST	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Alban MARTIN	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	

<u>Absents :</u>	
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Vincent CROCC absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Bruno VETTER absent sans pouvoir
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAUANNET absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Modification des tarifs divers – Création d'un tarif pour vente de livre

Rapporteur : Madame Catherine TAUPIN

Du 22 juin au 28 juillet 2018, la commune a accueilli l'exposition « L'Art dans les cités – les Graphistes Polonais » organisée par l'association Les Petites Cités de Caractère de Bretagne.

Cette dernière rassemblait les œuvres des peintres polonais lors de leur voyage dans les communes classées « Petites Cités de Caractère de Bretagne ».

La présentation de cette exposition a donné lieu à la réalisation d'un livre mis en vente dans divers lieux, notamment à l'office du tourisme.

La vente de ce livre suppose au préalable la création d'un tarif validé par le conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 14/09/2018

Reçu en préfecture le 14/09/2018

Affiché le

ID : 035-200064483-20180910-2018_09_10_05-DE

Ainsi, il est proposé la création d'un nouveau tarif de 12 € qui sera intégré à la grille des tarifs municipaux « divers » pour le livre intitulé « Graphistes Polonais en Petites Cités de Caractère de Bretagne » édité par l'association Petites Cités de Caractère de Bretagne.

La nouvelle grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (Annexe 1.5).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017/12/11/16 du 11 décembre 2017 relative à la révision des tarifs municipaux « divers » pour l'année 2018,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la création d'un nouveau tarif de 12 € pour la vente du livre « Graphistes Polonais en Petites Cités de Caractère de Bretagne » édité par l'association Petites Cités de Caractère de Bretagne
- inclus ce nouveau tarif dans la grille tarifaire des tarifs municipaux « divers » applicable à compter du 10 septembre 2018.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....14 SEP. 2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



TARIFS MUNICIPAUX
en vigueur à compter du 10 septembre 2018
 DCM du 10 septembre 2018

NATURE DU TARIF		2018
VENTE DE BOIS	La corde	135,00 €
VENTE DE FOIN	La botte	30,00 €
CONCESSION DANS LES CIMETIERES	Emplacement adulte (2m ²)	
	15 ans	120,00 €
	30 ans	240,00 €
	Emplacement enfant de moins de 7 ans (1m ²)	
	15 ans	60,00 €
	30 ans	120,00 €
COLUMBARIUM	Emplacement mini concession pour urne cinéraire (1 m ²)	
	10 ans	40,00 €
	15 ans	60,00 €
	Case	
CAVURNE	10 ans	130,00 €
	15 ans	180,00 €
	Redevance pour ouverture et fermeture de la case	15,50 €
	Soliflore	67,00 €
	Plaque	68,00 €
CREUSAGE DES FOSSES DANS LES CIMETIERES	10 ans	130,00 €
	15 ans	180,00 €
	Redevance pour ouverture et fermeture de la case	15,50 €
VACATIONS FUNERAIRES	FOSSE de 1,50 m	101,00 €
	FOSSE de 2,00 m	150,00 €
LOCATION DU CAVEAU PROVISoire	FOSSE pour enfant de moins de 7 ans	55,00 €
	Pose de scellés	25,00 €
DROIT DE PLACE	Forfait de 0 à 6 mois	31,00 €
	Camions de déballage (semi-remorque)	28,50 €
	Droit fixe	2,50 €
	+ redevance au mètre linéaire	0,45 €
	Borne fixe électrique par jour/utilisateur	1,70 €
	Cirque <200m ² + branchement-par jour de présence	14,00€ + 9,20€
TERRASSES DE CAFES	Cirque >200m ² + branchement-par jour de présence	27,50€ + 18,00€
	Le mètre carré par saison du 01/04 au 15/10 -Zone A	10,10 €
	La place de stationnement - saison du 15/04 au 15/10	60,60 €
	Le mètre carré à l'année - Zone A	17,20 €
GITE D'ETAPE	La place de stationnement à l'année	121,20 €
	Nuitée par personne (12h - 12h)	10,30 €
	De 12h à 14h	3,75 €
	De 10h à 16h	6,80 €
	1/2 tarif pour groupe d'au moins 10 mineurs	
	Hébergement du cheval	
JARDINS FAMILIAUX COMMUNE DELEGUEE DE OSSE	Sous couvert	7,10 €
	En prairie	3,05 €
	Panier de bois supplémentaire pour feu dans cheminée	3,05 €
DISQUE DE STATIONNEMENT	Tarifs pour 50 m ²	15,00 €
PHOTOCOPIES	L'unité	1,00 €
	Dans le cadre de la communicabilité des documents administratifs :	
	Copie simple A4 NB	0,15 €
	Copie simple A4 Couleur	0,75 €
	Copie simple format A3 ou recto-verso A4 NB	0,25 €
	Copie simple format A3 ou recto-verso A4 Couleur	1,25 €
	Copie recto-verso A3 NB	0,50 €
	Copie recto-verso A3 Couleur	2,50 €
	CD-rom	2,75 €
	Autres copies :	
	Copie simple A4 NB par page	0,25 €
	Copie simple A4 Couleur	1,25 €
	Copie simple format A3 NB par page	0,50 €
	Copie simple format A3 Couleur par page	2,50 €
	Copie A4 NB aux associations castelgironnaises au-delà du contingent gratuit	0,15 €
CD-rom	10,00 €	
LOCATION DE MATERIEL	Urne ou isoiloir - l'unité, par semaine	25,50 €
	Vitrine- l'unité, par semaine	26,50 €
	Caution pour une urne	100,00 €
LOCATION TABLES ET CHAISES	Jusqu'à 5 tables et 20 chaises pour 3 jours	29,30 €
	Au dessus	0,00 €
	par table supplémentaire	2,90 €
	par lot de 4 chaises supplémentaires	2,90 €
LOCATION DE BARRIERES	Caution par réservation	100,00 €
	Ass locales et communes de la CCPC et du Canton	Gratuit
LOCATION DE PODIUM	Autres : par barrière, avec un minimum de 20 barrières	0,70 €
	Associations locales	Gratuit
CLEFS POUR ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	Communes de la CCPC et du Canton	119,00 €
	Caution	150,00 €
	Les trois premières	Gratuit
	Clé supplémentaire	36,50 €

Envoyé en préfecture le 14/09/2018

Reçu en préfecture le 14/09/2018

Affiché le

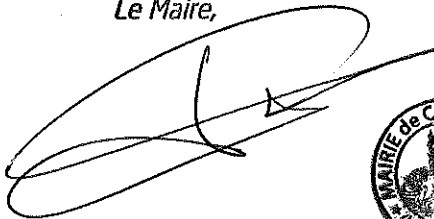
ID : 035-200064483-20180910-2018_09_10_05-DE

TRANSPONDEUR/BADGES	5 premiers badges	
tarif de location du 1er septembre au 5 juillet	5 badges suivants (du 6 ^{ème} au 10 ^{ème})- par an et par badge	2,00 €
	10 badges suivants (du 11 ^{ème} au 20 ^{ème})- par an et par badge	5,05 €
	Badges suivants (à partir du 21 ^{ème})-par an et par badge	10,10 €
	Facturation non restitution badge	53,50 €
COLLECTE DES DECHETS VERTS	Forfait par collecte réservée aux personnes âgées et handicapées	9,00 €
TAILLES DE HAIES, ELAGAGES		
CONTENEURS des déchets ménagers sur le domaine public en dehors des jours de collecte	Pénalité par jour	25,25 €
LIVRES	CHATEAUGIRON - Editions APOGEE	7,50 €
	HISTOIRE DE CHATEAUGIRON	
	. LEGOUX-MERIL	6,00 €
	. de MAUNY	14,00 €
	. Les 2 volumes	19,00 €
	PEINTRES TCHEQUES	12,00 €
	CARNETS DE VOYAGES PEINTRES RUSSES -édition Ouest France	20,00 €
	PEINTRES JAPONAIS EN PETITES CITES DE CARACTERE DE BRETAGNE	12,00 €
	CHEKEPA EN BRETAGNE-édition Petites Cités de Caractère	6,00 €
	GRAPHISTES POLONAIS EN PETITES CITES DE CARACTERE DE BRETAGNE	12,00 €
	POCHETTES PETITES CITES DE CARACTERE	1,50 €
	BALADE AU PAYS "LA VALLEE DE LA SEICHE"	7,50 €
	VILLE DE BRETAGNE, PATRIMOINE ET HISTOIRE	45,00 €
	INTUITIONS PHOTOGRAPHIQUES - G.DUSSAUD	20,00 €
	LA CHAPELLE DU CHATEAU DE CHATEAUGIRON RESTAUREE ET REVELEE	5,00 €
	ECHO- PIERRE GAUCHER	10,00 €
	CASTELGIRONNAIS SPECIAUX	4,50 €
CENTRE D'ART LES 3 CHA	Badge	2,00 €
	Marque-page	2,00 €
	Affiche d'exposition (l'unité)	2,00 €
	Cartes postales (le lot de 6)	5,00 €
	Sac en coton/cabas (l'unité)	5,00 €
	Que sais-je ? L'art contemporain d'Anne Cauquelin	9,00 €
	Que sais-je ? L'art médiéval de Xavier Barral I Altet	9,00 €
	Carnet de notes grand format 14.8x21cm (l'unité-2 modèles chapelle)	4,00 €
	Carnet de notes petit format 10.5x15cm (l'unité-4 modèles 4 expositions)	3,00 €
	Sculpture de Pierre Gaucher- Chute de l'ouvrage in situ (l'unité)	10,00 €
OBJETS "SOUVENIRS"		
Carte postale	L'unité	1,00 €
Affiche	L'unité	6,00 €
Tasse	L'unité	6,00 €
Sac "tote bag"	L'unité	6,00 €
MILLENAIRE		
Oriflamme	L'unité	15,00 €
	Le lot de 2	28,00 €
Timbre-poste	L'unité	0,73 €
Tee-shirt	L'unité	5,00 €
DVD film	"Un millénaire peut en cacher un autre"	12,00 €
PRISE EN CHARGE DES CHIENS ERRANTS	Forfait de prise en charge	68,00 €
	Frais d'hébergement par jour	16,50 €
PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Par logement	
	Commune déléguée de Châteaugiron	650,00 €
	Commune déléguée de Ossé	650,00 €
	Commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail-	1 200,00 €

Certifié exécutoire par le maire,
 compte-tenu de la réception en préfecture
 le..... 14 SEP. 2018

et de l'affichage ou la publication

Le Maire,






Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/06

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 46

Date de convocation :
31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	

<i>Absents :</i>	M. Vincent CROCC absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Versement d'une subvention à l'association « Castel'Activ »

Rapporteur : Madame Laurence LOURDAIS ROCU

A partir de l'année 2018, il a été convenu avec l'association des commerçants « Castel'Activ » de ne plus procéder au versement systématique d'une subvention annuelle, mais de verser une somme en fonction des projets proposés par l'association.

L'association « Castel'Activ » organise une journée d'animation en faisant intervenir un magicien, en installant une structure gonflable et autres jeux géants. Leurs dépenses totales pour cette journée s'élèvent à 1 196 € TTC.

L'association « Castel'Activ » sollicite la mairie pour le versement d'une subvention de 500 € au titre de l'organisation de cet évènement.


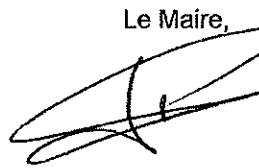
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le versement d'une subvention de 500 € à l'association « Castel'Activ ».

Pour Copie Conforme,

Le Maire,


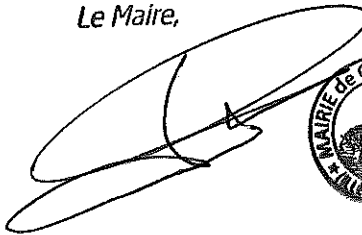


Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le..... 14 SEP. 2018

et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/07

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 46

Date de convocation :
31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	

Absents :	M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Attribution d'une subvention à la Fondation du Patrimoine

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

En 2013, la ville de Châteaugiron a signé une convention de partenariat avec la fondation du patrimoine ayant pour objet l'aide au financement des particuliers pour les travaux de restauration et de mise en valeur du patrimoine de proximité situés dans la ZPPAU.

A ce titre, la ville de Châteaugiron apporte par le biais de la fondation du patrimoine une aide financière aux propriétaires privés qui restaurent conformément aux préconisations de la fondation du patrimoine un élément du patrimoine bâti habitable ou non situé dans le périmètre de la ZPPAU.

Cette aide est au minimum de 1% du montant total des travaux labellisés par la Fondation du Patrimoine.

Pour l'année 2018, la fondation du patrimoine a octroyé un avenant à un label afin de permettre une défiscalisation à 100% donnant lieu à un complément de subvention de 296€.

Envoyé en préfecture le 14/09/2018

Reçu en préfecture le 14/09/2018

Affiché le

ID : 035-200064483-20180910-2018_09_10_07-DE

De même, la fondation du patrimoine a sollicité la commune pour le ve
faveur d'une demande de label pour des travaux de restauration d'une maison à pan de bois. Compte
tenu du montant des travaux éligibles, il est proposé d'accorder une subvention de 2 000€.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la convention de partenariat avec la fondation du patrimoine signée le 29 avril 2014,


Vu l'avis favorable de la commission Finances du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide l'attribution d'une subvention à la fondation du patrimoine d'un montant de 2 296€ dans le cadre de la convention de partenariat pour la validation de deux labels d'un montant de 296€ et de 2000€.

Pour Copie Conforme,

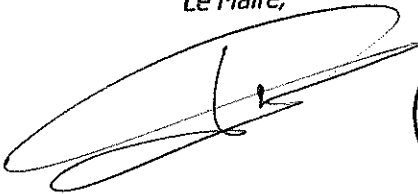
Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....14 SEP. 2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/08

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 46

Date de convocation :
31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	

<u>Absents :</u>	
M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Budget Commune – Décision modificative n° 2

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Suite aux différentes évolutions des projets d'investissement au cours de l'année 2018 ainsi qu'aux ajustements de la section de fonctionnement, des modifications du budget 2018 sont nécessaires afin de respecter les principaux principes budgétaires et notamment celui de la sincérité budgétaire.

Ainsi, le budget 2018 se décompose comme suit :

	Budget primitif + Décision modificative	Décision Modificative n°2	Budget total 2018
Fonctionnement	10 329 067,00€	11 550,00€	10 340 617,00 €
Investissement	7 424 303,00 €	46 470,00€	7 470 773,00 €
	17 753 370,00 €	58 020,00 €	17 811 390,00 €

Les modifications d'inscription de crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont jointes en annexe de la présente note (Annexe 1.8).


Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le Budget « Commune » 2018,
Vu la délibération n°2018/03/12/4.19 du 12 mars 2018 portant approbation du budget primitif « Commune » 2018,
Vu la délibération n°2018/06/18/02 du 18 juin 2018 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget primitif « Commune » 2018,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve la décision modificative n°2 du budget « commune » 2018.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....18 SEP. 2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





CHATEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHATEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAGE


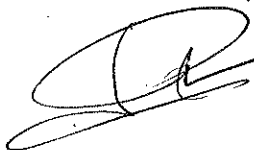
VILLE DE CHATEAUGIRON

BUDGET 2018

D.M. n° 2

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....18 SEP. 2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



10 septembre 2018

COMPTES	DEPENSES	BP 2018 +DM	MONTANTS de la DM n° 2	BP après DM n°2
011	Charges à caractère général	5 000,00 €	3 750,00 €	8 750,00 €
615232	Entretien réseaux	0,00 €	2 350,00 €	2 350,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00 €	-500,00 €	3 500,00 €
6238	Frais divers de relations publiques	0,00 €	440,00 €	440,00 €
6288	Prestation divers services extérieurs	1 000,00 €	1 460,00 €	2 460,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 796,00 €	2 796,00 €
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	0,00 €	2 796,00 €	2 796,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	4 760,00 €	4 760,00 €
65738	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00 €	4 760,00 €	4 760,00 €
	Sous-total dépenses de fonctionnement		11 306,00 €	
023	Virement en section d'investissement	2 742 398,25 €	244,00 €	2 742 642,25 €
	TOTAL	2 747 398,25 €	11 550,00 €	2 758 948,25 €

COMPTES	RECETTES	BP 2018+ DM	MONTANTS de la DM n° 2	BP après DM n°2
74	Dotations et participations	97 160,00 €	11 550,00 €	108 710,00 €
74718	Participation Etat	17 160,00 €	3 550,00 €	20 710,00 €
74835	Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	80 000,00 €	8 000,00 €	88 000,00 €
	TOTAL	97 160,00 €	11 550,00 €	108 710,00 €

COMPTES	DEPENSES	BP 2018 + DM		
13	Subvention d'investissement	0,00 €		
13251	Subvention d'équipement groupement de collectivités	0,00 €	220,00 €	220,00 €
20	Immobilisation incorporelles	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
2051	Logiciel état civil	5 000,00 €	-5 000,00 €	0,00 €
2051	Logiciel mairie-salles	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
21	Acquisitions	18 000,00 €	23 250,00 €	41 250,00 €
2182	Acquisition matériel de transport	18 000,00 €	17 000,00 €	35 000,00 €
2183	Acquisition matériels informatiques	0,00 €	3 250,00 €	3 250,00 €
2184	Mobilier	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	500,00 €	500,00 €
23	Immobilisations en cours	32 000,00 €	23 000,00 €	55 000,00 €
2313	Travaux extension réseau téléphonique	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
2313	Aménagement aires multi sport	10 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €
2313	Travaux éclairage extérieur salles de sports	12 000,00 €	-12 000,00 €	0,00 €
2315	Travaux éclairage extérieur salles de sports	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
2315	Travaux installation BAV	10 000,00 €	-10 000,00 €	0,00 €
	TOTAL	55 000,00 €	46 470,00 €	101 470,00 €

COMPTES	RECETTES	BP 2018 +DM	MONTANTS de la DM n° 2	BP après DM n°2
021	Virement de la section de fonctionnement	2 742 398,25 €	244,00 €	2 742 642,25 €
16	Emprunts et dettes assimilées	517 559,45 €	17 226,00 €	534 785,45 €
1641	Emprunts	517 559,45 €	16 851,00 €	534 410,45 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	375,00 €	375,00 €
	OPERATIONS	54 000,00 €	29 000,00 €	83 000,00 €
	<i>Amélioration performance énergétique LPG</i>			
1341	DETR 2018	0,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €
1323	Subvention Conseil Départemental	54 000,00 €	-8 000,00 €	46 000,00 €
TOTAL	TOTAL	3 313 957,70 €	46 470,00 €	3 360 427,70 €



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/09

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 46

Date de convocation :
31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	

Absents :	
M. Vincent CROCC absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Bruno VETTER absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Mise en place du Compte Epargne Temps (CET)

Rapporteur : Madame Marielle DEPORT

Le compte épargne-temps (CET) permet aux agents de conserver les jours de congés non pris sur plusieurs années (Décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale).

Le comité technique du 27 avril 2018 a été sollicité sur les modalités de mise en place du CET et a émis un avis favorable à l'unanimité.

Ce compte permet aux agents titulaires et non-titulaires, à temps complet ou non complet, de manière continue, depuis plus d'un an, d'accumuler des droits à congés. Les agents sur une position de stagiaire ne peuvent pas alimenter leur CET durant la durée du stage.

Le compte est ouvert à la demande de l'agent. L'alimentation du compte fait l'objet d'une demande individuelle et expresse de l'agent une fois par an, avant le 31 mars de l'année en cours. A défaut, les jours non pris ne seront pas portés au crédit du compte.

L'agent est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Les jours concernés sont les congés annuels sans que le nombre de jours pris au titre de l'année soit inférieur à 20 (pour mémoire, un agent à temps complet bénéficie de 27 jours de congés par an). Le report des congés annuels est donc possible à compter du 21^{ème} jour.

Le nombre de jours inscrits au CET ne peut être supérieur à 60 au total.
La prise de congés au titre du CET doit être compatible avec les nécessités de service.

Nombre de jours au CET	Agents concernés	Congés	Paiement
Inférieur ou égal à 20 jours	Titulaires et non titulaires	OUI	NON
Supérieur à 20 jours	Titulaires et non titulaires	OUI	OUI (à compter du 21 ^{ème} jour)

Pour les agents disposant d'un solde supérieur à 20 jours au 31 décembre, l'option choisie (congés ou paiement) doit être formulée au service RH avant le 31 janvier de l'année suivante.

Aucun délai ne fixe la durée de péremption du CET.

L'autorité territoriale ne peut pas s'opposer à l'utilisation du CET lorsqu'il est pris :

- à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité, d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- avant de cesser définitivement leurs fonctions.

L'agent conserve les droits qu'il a acquis au titre du CET en cas de :

- Détachement ou mutation dans une autre collectivité ou établissement public
- Disponibilité, congé parental, mise à disposition, détachement dans l'une des trois fonctions publiques.

Vu le Décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale,

Vu la Circulaire n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du CET dans la fonction publique territoriale,


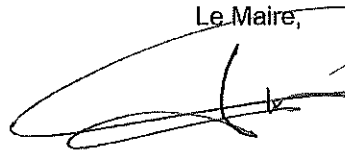
Vu l'avis favorable du Comité Technique du 27 avril 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- met en place le Compte Epargne Temps à compter du 1^{er} janvier 2019 selon les modalités définies ci-dessus.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le..... 14 SEP. 2018

et de l'affichage ou la publication

Le Maire,

